

# INTRODUCTION - DES ANALYSES « TIERS-MONDISTES » AUX « POSTCOLONIAL STUDIES » – THÉORIES CRITIQUES DU POUVOIR ET REVENDICATIONS POLITIQUES

*Martin Gallié\**

Ce numéro spécial fait suite au colloque qui s'est déroulé au *Centre d'études sur le droit international et la mondialisation* (CÉDIM), à l'UQÀM, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2011 et intitulé *Des analyses « Tiers-mondistes » aux « Postcolonial Studies » – théories critiques du pouvoir et revendications politiques*.

Avec l'organisation de ce colloque, il s'agissait de prendre acte de la diffusion accrue des théories postcoloniales au sein de la gauche critique académique, du succès qu'elles peuvent y rencontrer, mais aussi des débats et des réserves que ce succès ne manque pas de susciter. Nous souhaitons ainsi engager la discussion sur le thème des apports et limites des théories postcoloniales pour préciser leurs potentiels subversifs en les situant d'emblée au regard des théories tiers-mondistes. Compte tenu de leurs visées critiques nous voulions également interroger leurs implications politiques et militantes, dans différents champs académiques. Aussi, les textes réunis dans ce numéro proviennent tout à la fois de juristes, de sociologues, de philosophes ou de spécialistes des relations internationales.

De fait, en moins d'une trentaine d'années, les *Postcolonial Studies*, considérées par certains comme « une des aventures de la pensée mondiale »<sup>1</sup>, se sont imposées comme des approches théoriques incontournables dans l'ensemble des disciplines des sciences sociales<sup>2</sup>. Leur enseignement est désormais institutionnalisé dans les universités anglophones<sup>3</sup> et elles font l'objet d'importants débats dans le champ universitaire francophone, comme en témoignent la multiplication des traductions en français et des publications plus ou moins polémiques sur la question<sup>4</sup>.

Cette pensée critique émerge d'abord dans les départements littéraires des universités américaines et des Caraïbes anglophones à la fin des années 1980<sup>5</sup>. Elle

---

\* Professeur et chercheur au Département des Sciences juridiques de l'UQÀM. L'auteur tient à remercier Pierrick Pugeaud et Kristine Plouffe-Malette pour leur aide précieuse lors de l'organisation du colloque et de la publication des actes. Ce colloque a également bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

<sup>1</sup> Nicolas Bancel, « Que faire des postcolonial studies? » (2012) 115:3 Vingtième Siècle. Revue d'histoire 129.

<sup>2</sup> Ella Shohat, « Document. Notes sur le "post-colonial" (1992) » (2007) 51:3 Mouvements 79.

<sup>3</sup> Benita Parry, *Postcolonial Studies*, Londres, Routledge, 2004.

<sup>4</sup> Marie-Claude Smouts, *La situation postcoloniale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007; Jean-Loup Amselle, *L'Occident décroché, enquête sur les postcolonialismes*, Paris, Stock, 2009; Jean-François Bayart, *Les études postcoloniales, un carnaval académique*, Paris, Karthala, coll. « Disputatio », 2010; Pascal Blanchard, *Ruptures postcoloniales et nouveaux visages de la France*, Paris, La Découverte, 2010; Yves Lacoste, *La question post-coloniale. Une analyse géopolitique*, Paris, Fayard, 2010; Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit : Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 2010.

s'inspire tout à la fois de la critique de l'*Orientalisme* d'Edward Saïd<sup>6</sup>, de la *French Theory* poststructuraliste<sup>7</sup>, des *Cultural Studies*<sup>8</sup> et des *Subaltern Studies* indiennes<sup>9</sup>. Il s'agit donc d'une approche multidisciplinaire et hétérogène, « une rivière aux multiples affluents »<sup>10</sup>. Malgré leur caractère « éclaté », les théories postcoloniales partagent cependant un certain nombre d'objectifs et de postulats communs. Au nombre des objectifs, elles se proposent de rompre avec la conception hégémonique – occidendo-centrique et/ou eurocentrique – du progrès et de la modernité, héritée simultanément de l'humanisme des Lumières, de la construction de l'État-nation et de la colonisation. Cette rupture s'imposerait notamment pour dépasser les historiographies dominantes – colonialiste, nationaliste et/ou marxiste – qui, en plus d'instrumentaliser les contestations populaires, marginaliseraient les *subaltern*<sup>11</sup>. Par opposition, les théories postcoloniales préconisent une approche « par le bas », centrée sur ces *subaltern*, leur conscience et leur capacité d'agir (*agency*), plutôt que sur le point de vue des institutions et des « élites », y compris nationalistes ou militantes.

Ce faisant, il s'agit notamment de montrer que l'interprétation des pratiques sociales s'accompagne toujours d'une manipulation<sup>12</sup>, que le colonialisme est partout, non seulement dans les structures mais aussi, voire « surtout, dans les consciences »<sup>13</sup>. Les théories postcoloniales proposent donc de déconstruire les concepts eurocentriques tels qu'ils sont repris par les élites postcoloniales. Elles priorisent ainsi une analyse des textes coloniaux et nationalistes<sup>14</sup> centrée sur le langage, le discours et les catégories de pensée en tant qu'ils font obstacle à l'émergence de la « conscience » et de la « culture » du peuple d'une part, à la compréhension des continuités de domination et d'exploitation, d'autre part. Il s'agit donc de distancer des discours savants pour s'en émanciper, de dénoncer la « violence épistémique », non seulement de l'Occident colonial, mais aussi des élites postcoloniales, ce qui suppose de repenser les mécanismes de production du savoir<sup>15</sup>.

Si ces approches ont contribué à renouveler l'analyse du colonialisme, elles suscitent néanmoins d'importantes critiques, tout particulièrement depuis le « tournant post-moderne » des années 1990. Il leur est, notamment, reproché de

<sup>5</sup> Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin, *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*, Londres/New York, Routledge, 1989.

<sup>6</sup> Edward W. Saïd, *Orientalism*, New York, Pantheon, 1978.

<sup>7</sup> Pour un aperçu des principaux auteurs, François Cusset, *French Theory*, Paris, La Découverte, n°209, 2005.

<sup>8</sup> Voir notamment Paul Gilroy, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Éditions Amsterdam, coll. « Atlantique noir », 2010.

<sup>9</sup> Ranajit Guha, *Subaltern Studies I*, Delhi, Oxford University Press, 1982.

<sup>10</sup> Bayart, *supra* note 4.

<sup>11</sup> Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe – La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

<sup>12</sup> Edward W. Saïd, *The Question of Palestine*, Londres, Routledge, 1979.

<sup>13</sup> Ashis Nandy, *L'ennemi intime*, Paris, Fayard, 1983 à la p 29.

<sup>14</sup> Guha, *supra* note 9; Ranajit Guha, *Subaltern Studies II*, Delhi, Oxford University Press, 1983; Partha Chatterjee, *Nationalist Thought and the Colonial World*, Londres, Zed Books, 1986.

<sup>15</sup> Gyan Prakash, *After Colonialism: Imperial Histories and Postcolonial Displacements*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

« dématérialiser » le colonialisme en le « confinant dans l'ordre de la culture »<sup>16</sup> et ce faisant, de contribuer, involontairement, à l'ethnisation des questions sociales<sup>17</sup>. Les critiques portent également sur la prétendue capacité des chercheurs « postcoloniaux », « réfugiés dans les universités américaines » à parler « au nom du peuple ». Ces « entrepreneurs d'ethnicité », ou ces « tenants des identités verticales », « ethniques », pour reprendre les termes de Jean-Loup Amselle<sup>18</sup>, ne sont pourtant « pas au premier chef les peuples eux-mêmes, mais bien ceux qui parlent en leur nom »<sup>19</sup>. Tant et si bien que pour certains, « le postcolonialisme ne peut pas ne pas apparaître comme une forme de populisme : soit une nouvelle manière pour les élites d'assurer leur domination sur le peuple »<sup>20</sup>. On leur reproche également d'avoir transformé une technique de décryptage des mécanismes d'oppression, le textualisme, en une fin en soi dépourvue de finalité politique. Les théories postcoloniales tendraient ainsi à « esthétiser les différences », et cette posture prometteuse en termes de carrière dans les universités américaines<sup>21</sup> se développerait au détriment d'analyses des enjeux politiques et des faits historiques<sup>22</sup>. Bref, la « rupture » proposée par les *Postcolonial Studies* n'est pas sans susciter de vives controverses. Car, de toute évidence, il s'agit bien d'une rupture, tant sur le plan de la méthode, des objets d'étude que sur les enjeux de lutte. Il est en effet surprenant de constater que le développement des études postcoloniales coïncide avec la marginalisation, ou l'« éclipse » du paradigme de tiers-monde<sup>23</sup>, des théories qui lui sont associées (théorie de la dépendance, de système-monde, du droit du développement, etc.), mais également, des revendications politiques et sociales que le mouvement tiers-mondiste portait. Le tiers-mondisme est clairement associé à un certain nombre de revendications sociales et politiques qui ont marqué les agendas des institutions internationales, des États et des mouvements sociaux dans les années 1960 et 1970 (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, non-ingérence, nationalisation des multinationales, traitement spécial et plus favorable, non-alignement, etc.). En revanche, si les théories postcoloniales se proposent de déchiffrer les impensés de leurs prédécesseurs et d'affiner la réflexion sur les contradictions sociales, les implications de ces apports en termes de contestation sociale semblent plus difficiles à pointer. Se pose ainsi la question de la contribution des théories postcoloniales à la critique de l'économie politique, des réorganisations actuelles de la division internationale du travail, du recul des fonctions sociales de l'État, de la militarisation croissante du monde. Comment ces théories posent-elles la question des résistances collectives dans le contexte actuel?

<sup>16</sup> Jacques Pouchepadass, « *Les Subaltern Studies* ou la critique postcoloniale de la modernité » (2000) 156 L'Homme 161 à la p 175.

<sup>17</sup> Amselle, *supra* note 4; Bayart, *supra* note 4.

<sup>18</sup> Jean-Loup Amselle, « Au nom des peuples : primitivismes et postcolonialismes » (2012) 776 Critique 165.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Sumit Sarkar, « The Decline of the Subaltern in Subaltern Studies », in *Writing Social History*, Delhi, Oxford University Press, 1996 aux pp 82-108.

<sup>22</sup> Bayart, *supra* note 4; Neil Lazarus, dir, *Penser le postcolonial – Une introduction critique*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006.

<sup>23</sup> Shohat, *supra* note 2.

À partir de ces questionnements, il nous semblait essentiel de revenir sur le contexte d'émergence des théories postcoloniales et d'examiner le rapport qu'elles entretiennent avec le tiers-mondisme, dont elles découlent et qu'elles se proposent de dépasser en raison de ses limites. Ce colloque proposait ainsi de poursuivre la discussion autour des apports des théories postcoloniales dans une perspective critique, à partir de deux thématiques transversales : celle des liens de continuités et de discontinuités entre tiers-mondisme et théories postcoloniales d'abord, et celle de l'actualisation d'une perspective postcoloniale en termes de résistances dans le contexte actuel, ensuite. En d'autres termes, c'est la question de l'articulation entre l'analyse critique du pouvoir, défendue par les études postcoloniales et son actualisation en termes de revendications politiques et sociales, qui était au cœur de nos interrogations. S'il s'agit, pour certains, d'un questionnement « répétitif et déprimant », il reste néanmoins « crucial et récurrent »<sup>24</sup> dans l'ensemble des sciences humaines.

Les textes publiés dans ce numéro illustrent, dans une certaine mesure, la « rupture » proposée par les théories postcoloniales. Ainsi, les trois premiers articles se situent en grande partie dans la lignée des travaux des *Postcolonial Studies*, soit parce qu'ils soulignent leurs apports, soit parce qu'ils utilisent les concepts développés et promus par ces théories. Ainsi, Dimitri della Faille s'intéresse aux « apports potentiels » des théories postcoloniales dans le champ des études internationales, tandis que Seloua Louste Boulbina questionne l'absence de prise en compte des « sujets » dans les théories tiers-mondistes et insiste sur la nécessité de « leur donner la parole ». Hugues Brisson quant à lui, reprend à son compte le concept « d'hybridité » d'Homi Bhabha pour questionner la « judiciarisation » de la pratique de l'*ayahuasca*. Les articles suivants, en revanche, s'inscrivent davantage dans la continuité des analyses *tiers-mondistes*, ou plus précisément dans les thématiques au cœur des préoccupations de ces théories. Ainsi, Madjid Benchikh, revient sur l'importance de replacer le droit à l'autodétermination et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – deux revendications du projet tiers-mondiste – au centre de l'analyse critique. Dans le même sens, Sid Ahmed Soussi questionne les faiblesses du mouvement syndical international (MSI) et la persistance de pratiques qui semblent bien s'inscrire dans une continuité coloniale au cœur de ce mouvement. Enfin, Karen Hamilton dénonce l'influence grandissante des multinationales de l'industrie minière canadienne au sein des universités. C'est donc aussi à partir de cette tension structurante que nous avons ordonné ce numéro. De manière transversale, on y retrouvera les deux fils directeurs qui ont orienté ce colloque : celui des réappropriations et des ruptures opérées depuis les théories tiers-mondistes jusqu'aux critiques postcoloniales, d'une part, et celui des apports et des limites des théories postcoloniales à l'analyse critique, d'autre part.

Dimitri della Faille interroge la « contribution potentielle des études postcoloniales à l'étude du "sous-développement" ». Il défend l'idée que les études postcoloniales procèdent à « une critique radicale du développement et de ses concepts », au point qu'elles ne contribueraient pas vraiment à la compréhension du

---

<sup>24</sup> Pouchepadass, *supra* note 16.

« sous-développement ». Elles consisteraient plutôt à rejeter le concept même. Aussi, après avoir présenté les sources théoriques des études postcoloniales, l'auteur examine les critiques réciproques que s'adressent les « deux îles géantes » que sont les *études internationales* et les *études postcoloniales*. Finalement, se sont les « apports potentiels » des études postcoloniales à la compréhension du développement qui retiennent son attention. Contre « les travers du modernisme et de l'humanisme », les théories postcoloniales permettraient « de dépasser la notion de développement sans pour autant abandonner l'idée de critiquer les inégalités et évacuer les questionnements autour des luttes sociales ». Dimitri Della Faille met en évidence ce qu'il identifie comme les sept « apports potentiels » des théories postcoloniales. La « critique de la légitimité des connaissances », la « déconstruction du vocabulaire », l'« ouverture aux territoires imaginés », la « critique de l'histoire comme récit élitiste », etc., peuvent selon lui « contribuer à la connaissance et à l'explication du réel » bien qu'elles puissent paraître quelque peu éloignées des préoccupations des subalternes et des luttes sociales contemporaines. Le cinquième « apport potentiel », à savoir le « refus des hiérarchies et des oppositions » – c'est-à-dire favoriser « l'hybridité » plutôt que les oppositions, favoriser la « complémentarité plutôt que du morcellement » – peut notamment se comprendre comme une proposition de substitution à la lutte des classes.

La réflexion proposée par Seloua Louste Boublina participe pleinement de la critique postcoloniale des théories tiers-mondistes. Elle rejoint, en effet, Dimitri della Faille sur les apports potentiels des théories postcoloniales. L'auteure résume ainsi la rupture proposée par les études postcoloniales : « les analyses tiers-mondistes avaient pour objet les peuples. Les analyses postcoloniales ont pour l'objet les sujets ». Celles-ci répondraient ainsi à l'urgence de rendre visible les « subjectivités des personnes », subjectivités à tort occultées par les analyses tiers-mondistes d'une part, « la France » et son champ académique d'autre part. L'auteure note que « [l]a reconduction, même modifiée, de l'éviction des tiers sujets eux-mêmes est si intense, dans l'univers politique et intellectuel français, que personne ne s'y intéresse aux significations que certaines représentations revêtent pour les intéressés eux-mêmes ». La prise en compte des « subjectivités des personnes » s'imposerait notamment par le fait que « ce n'est pas seulement le sol qui est colonielement occupé, mais le soi lui-même du colonisé [...]. La conséquence est manifeste : l'indépendance d'un territoire n'est pas celle de ses habitants ». Aussi, pour rendre compte de ces subjectivités, l'auteure insiste sur la nécessité de rendre la parole aux sujets postcoloniaux qui ont été jusqu'à présent appréhendés « comme des objets de discours avant d'être traités, éventuellement, si tout va bien, comme des sujets de parole légitimes ». Il s'agit donc de procéder à « un travail de décolonisation de l'imaginaire et de la rationalité » et de dénoncer le « rabaissement » de la culture et de la « langue primitive » de ceux qui doivent s'exprimer « dans une langue qui n'est pas "naturellement" la leur ». L'auteure reprend ainsi à son compte les principaux « apports potentiels » des théories postcoloniales et de leurs objets d'étude en centrant son analyse sur le rôle du discours, de la langue et de la culture pour penser « l'indépendance des sujets ».

S'appuyant sur les outils théoriques forgés par les théories postcoloniales,

dont le concept « d'hybridité » en particulier, Hugues Brisson propose de questionner la pratique et la réglementation de l'ayahuasca. Il s'interroge plus précisément sur la légalité de cette pratique dans certaines régions du monde et sur sa répression dans d'autres. Ce rituel, qui se développe actuellement à travers des pratiques religieuses (*Santo Daime* et *União do Vegetal*) ou médicinales (*vegetalismo*), consiste à boire une « infusion psychoactive » constituée d'un mélange d'au moins deux plantes. Sa consommation induit « habituellement des visions et un état de conscience altéré » et les effets à long terme sur les usagers fréquents « sont encore méconnus ». Le principal élément psychoactif de l'ayahuasca est le diméthyltryptamine (DMT), classé dans la catégorie des drogues les plus dangereuses selon la *Convention de 1971 sur les substances psychotropes*<sup>25</sup>. Après avoir présenté son cadrage théorique, l'auteur s'intéresse plus particulièrement aux « porteurs des rituels modernes de l'ayahuasca ». En plus de dénoncer l'incohérence des législations occidentales sur la question, cette contribution cherche à faire reconnaître la légitimité de cette pratique de consommation. L'auteur montre que la prohibition des drogues est construite sur la peur des élites religieuses et capitalistes « de l'altération de l'état de conscience, qui est en soi une forme d'altérité ». En assimilant l'usage de drogue à des pratiques propres aux « étrangers », ces élites auraient constamment opposé culture dominante et culture minoritaire. De fait, les « premières lois de prohibition des drogues aux États-Unis étaient fort souvent des lois raciales qui cherchaient à faire fuir les immigrants ». L'examen des procès récemment intentés contre les groupes religieux pratiquant ce rituel révèle bien l'attitude pour le moins contradictoire des États occidentaux en général, du Canada en particulier. D'un côté, ces États interdisent la consommation de l'ayahuasca pour des raisons de santé publique, mais, d'un autre côté, au nom du respect de la liberté et des pratiques religieuses cette fois-ci, ils reconnaissent un certain nombre d'exceptions. La santé des « fidèles » semble ainsi reléguée au second plan face à l'importance du fait religieux. Les « autres », ceux qui consomment l'ayahuasca pour ses prétendues vertus pharmacologiques, sont tenus de s'identifier à un groupe religieux afin de pouvoir la consommer légalement. « Par le fait même, l'État engendre de nouveaux sujets : des personnes ou des groupes religieux qui doivent s'identifier comme tels devant l'État afin d'obtenir le droit d'exemption ».

Mais c'est surtout dans la conclusion de l'auteur que l'on peut saisir l'effet des théories postcoloniales. Selon lui, la pratique de l'ayahuasca traduit « l'agentivité des dominés ». Ce rituel et les religions qui le portent auraient « modifié de façon drastique » le mode de vie des pratiquants et auraient eu un « impact énorme quelques décennies plus tard sur le monde global ». Le rituel aurait notamment provoqué une « remise en question des idées hégémoniques » tant et si bien que « les fondateurs de ces religions auront finalement un impact sur le monde idéal d'aujourd'hui, et donc ultimement sur le monde matériel de demain! ». Très clairement, dans la lignée des théories postcoloniales, l'auteur insiste sur le potentiel émancipateur de certaines pratiques religieuses. Encore une fois, force est de constater que l'on s'éloigne des postulats marxistes selon lesquels, « le dépassement de la religion comme bonheur

<sup>25</sup> *Convention de 1971 sur les substances psychotropes*, 1019 RTNU 175 (entrée en vigueur le 16 août 1976).

illusoire du peuple est l'exigence de son bonheur réel »<sup>26</sup>.

Comme nous l'avons déjà mentionné, c'est dans un tout autre registre que se situent les trois auteurs qui suivent. Les enjeux questionnés, comme l'approche méthodologique, s'éloignent fortement des études postcoloniales. Ainsi, Madjid Benchikh, en prenant pour terrain les pays d'Afrique du Nord, revient sur l'échec des mouvements tiers-mondistes, tant en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux mêmes qu'en matière de lutte au « sous-développement ». Dans les deux cas, l'auteur montre que ces deux revendications, qui étaient au cœur des mouvements et des théories tiers-mondistes, sont toujours d'actualité. En ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sa non réalisation serait inextricablement liée, selon l'auteur, au caractère « inconsistant » du projet de construction de l'État durant la lutte de libération nationale. De fait, la lutte armée était peu propice à la réflexion sur la nature de l'État à venir ou à la consultation du peuple. Concrètement, les aspirations du peuple – autre que l'indépendance – ont été passées sous silence et, dans le même temps, les puissances établies ont influencé, en fonction de leurs propres intérêts, l'orientation future des États à venir, si bien que la route était déjà « ouverte à des systèmes de gouvernement autoritaire » et économiquement dépendants. Au lendemain de l'indépendance, note l'auteur, l'immense majorité des mouvements qui avaient milité contre la colonisation ont opté pour des systèmes politiques autoritaires et ont confisqué *de facto* le droit à l'autodétermination des peuples. Certaines réalisations, notamment les améliorations en matière d'éducation ou de logement, par exemple, font en sorte « que tout dans ces systèmes ne doit pas être réduit à la manipulation et à l'autoritarisme », mais, globalement, les partis uniques ont empêché « le peuple d'être l'acteur de son propre destin ». L'effondrement des partis uniques au début des années 1990, n'a pas remis en cause cet état de fait. La « démocratie de façade » construite sous la pression des organisations internationales n'a pas contribué à une remise en cause de cet autoritarisme. Les dispositions constitutionnelles, telles que l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs, ne se sont pas réalisées en pratique. De même, le principe d'élection libre est systématiquement bafoué par des pratiques telles que le « bourrage des urnes » et le trucage des résultats. Cette « démocratie de façade » vise à répondre aux revendications de transition démocratique, mais l'objectif, pour l'élite dirigeante « est précisément de garder le pouvoir à un moment où le recours à la force ne permet plus d'assurer le succès ». Lors des manifestations du Printemps arabe de 2011, les populations ont dénoncé tout à la fois : « l'accaparement des richesses, la corruption, l'abus et l'arbitraire qui accompagnent l'absence d'Institutions représentatives, de séparation effective des pouvoirs et de contrôle des politiques, la soumission des magistrats et des principaux médias... ». Cette dénonciation illustre clairement l'échec de cette « démocratie de façade ». Bref, ce mouvement a permis de rappeler que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, loin d'être une revendication désuète, était toujours au cœur des enjeux de la lutte.

<sup>26</sup> Karl Marx et Friedrich Engels, « Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel », *Annales franco-allemandes*, Paris, Arnold Ruge et Karl Marx, 1844 au pp 71-85.

Dans le même sens, en ce qui concerne la lutte contre le sous-développement qui est traitée dans la seconde partie du texte, Madjid Benchikh constate l'inadéquation des projets établis par les nouveaux États souverains. Ces projets ont presque toujours reposé sur les échanges avec l'étranger sans que les caractéristiques internes et les préoccupations des populations aient été prises en compte. « Faute de diagnostic », ces projets étaient voués à l'échec. Qu'il s'agisse du développement par le commerce, tel que prôné dans les années 1960 et 1970, ou du capitalisme d'État, dans les années 1980 et 1990, ces stratégies n'ont jamais permis aux populations locales de sortir du sous-développement. Les mécanismes préférentiels mis en place avec le « droit du développement », comme les nationalisations, ont principalement favorisé une petite élite, soutenue par l'Occident. Or, « pour mener la bataille du développement, le problème n'est pas seulement de choisir ou de doser le niveau d'ouverture économique, de libéralisme ou de contrôle de l'État. Il est aussi important de mobiliser la majorité des populations pour une utilisation efficace de toutes les ressources ». Malheureusement, la souveraineté des États postcoloniaux est « décentrée », elle s'exerce principalement dans le cadre de stratégies déterminées à l'étranger, déconnectée des préoccupations et des aspirations des populations. Seule une souveraineté qui s'alimente au « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » serait en mesure, pour l'auteur, de favoriser un réel développement économique et social.

Sid Ahmed Soussi, quant à lui, propose une analyse critique de l'évolution des rapports Nord-Sud dans le mouvement syndical international. En prenant pour terrain, les rapports du mouvement international avec les organisations syndicales africaines, en particulier, l'auteur insiste sur le poids de l'histoire et des rapports coloniaux dans la structure syndicale internationale. À titre d'exemple, la création en 2006 de la Confédération syndicale internationale (CSI) n'a pas mis fin à la « mainmise européenne » sur le mouvement. De fait, les principaux bureaux, comme la majeure partie des dirigeants et des fonds, sont européens, si bien qu'au sein des instances syndicales internationales, la représentation du Nord est « quasiment discriminatoire ». Aussi, c'est la crédibilité même du mouvement syndical international qui est ici en jeu. En effet, dans les institutions financières internationales, les quotes-parts financières déterminent la participation et donc la composition même des instances et que ces institutions définissent le type d'action et les activités de coopération syndicale qui s'avèrent largement déconnectées des préoccupations et des revendications des centrales syndicales du Sud. L'analyse des actions menées par les principales centrales syndicales québécoises en Afrique montre, en effet, que le financement des projets de coopération répond aux objectifs des bailleurs de fond. Ce n'est que « rarement » que les projets sont définis en fonction des réalités et des besoins locaux. Concrètement, « tout se passe comme si les centrales arrimaient leurs modes de coopération aux modèles de relations internationales – sinon de politiques étrangères – développés par leurs États respectifs ». En d'autres termes, la coopération syndicale s'inscrit dans la continuité des rapports de coopération interétatique, soit des rapports postcoloniaux. Les préoccupations locales, comme la dérégulation du travail ou le travail informel, sont des cibles délaissées, ce qui favorise l'action des multinationales qui ont « désormais



les coudées de plus en plus franches en raison de cet éloignement croissant des organisations syndicales des espaces de production et des milieux de travail ». Et cette faiblesse des luttes nationales et internationales sur le terrain des revendications matérielles, comme celles des conditions de travail ou des salaires, ne semble pas étrangère aux profits records qu'enregistrent les multinationales.

Or, comme le démontre magistralement Karen Hamilton dans le dernier texte de ce numéro, ce sont ces mêmes profits qui permettent aux multinationales occidentales de se substituer aux États dans le financement de certains services publics afin d'en orienter la nature ou le contenu. En prenant pour objet les « dons » des compagnies minières canadiennes dans l'enseignement supérieur, l'auteure questionne les objectifs qui président aux dons comme les effets qu'ils produisent. Elle montre, dans un premier temps, que cette prétendue « philanthropie » s'inscrit dans un contexte de « corporatisation » des universités, encouragée par les pouvoirs publics. Désormais, les dirigeants sont choisis pour leurs compétences managériales – et non plus académiques –, les frais administratifs s'accroissent, le corps enseignant est divisé et hiérarchisé – entre chercheurs et enseignants –, la quantité de travail est augmentée. Dans le même temps, l'État se désengage financièrement et augmente les frais de scolarité. La proportion des frais de scolarité dans le budget des universités est ainsi passée de 12% à 35%, entre 1978 et 2008, tandis que la part du financement public est passée de 83,8% à 57,5% sur la même période. C'est dans ce contexte que les compagnies minières sont encouragées à faire des « dons » aux universités. Karen Hamilton montre que les motivations des compagnies à « investir » dans le milieu universitaire ne sont cependant pas principalement charitables. Au contraire, les « dons » sont une « question de survie économique » pour les entreprises qui souhaitent « favoriser la transition à l'ère de la haute technologie, face à une concurrence internationale vigoureuse ». Il s'agit pour ce faire de remettre en cause les idéaux « culturels » au premier rang, desquels « l'autonomie universitaire », afin de la rendre compatible avec la « culture industrielle ». En examinant minutieusement certains « protocoles d'entente », l'auteure donne à voir cette évolution à l'œuvre. Désormais, les « philanthropes » de l'exploitation minière orientent la recherche et les fonds publics, parfois sans même prendre la peine de consulter le corps académique. Concrètement, la recherche « ciblée », les « partenariats » public-privé, les stages professionnels et les contrats de recherches « orientés », sont encouragés et mis en œuvre, ce qui amène l'auteure à conclure que l'université est davantage soumise aux « pressions de l'extérieur » qu'aux « courants intellectuels ». Mais l'orientation de la recherche n'est cependant pas le seul objectif des compagnies minières. Dans une société où « l'altruisme » est présenté comme une valeur fondamentale – au point que les dons sont déductibles d'impôt – la philanthropie constitue également un « avantage concurrentiel ». Elle permet aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de renforcer la logique managériale en retenant leurs employés, « fiers » de leurs employeurs qui investissent dans l'éducation. Sur le plan académique, en revanche, cette philanthropie favorise tout à la fois la « censure » et « l'auto-censure ». Les professeurs hésitent à critiquer des « bienfaiteurs » tandis que les administrations universitaires sanctionnent les étudiants qui dénoncent les pratiques des multinationales.

Pour conclure, nous souhaiterions brièvement revenir sur le cœur des interrogations qui ont traversé ce colloque, à savoir l'articulation entre l'analyse critique du pouvoir défendu par les études postcoloniales et sa matérialisation en termes de revendications politiques et sociales. Si, avec Nicolas Bancel, on peut penser que le rejet pur et simple des *Postcolonial Studies* « s'avère une opération heuristique pauvre »<sup>27</sup>, il reste que l'apport en termes de revendications politiques et sociales reste difficilement identifiable. Certes, ces théories questionnent d'une manière renouvelée les « formes de multiculturalité », les « métissages culturels », les « systèmes de représentations », les « mémoires recomposées », etc. Et tous ces questionnements comme le concept « d'hybridité » peuvent « contribuer à la connaissance et à l'explication du réel »<sup>28</sup>. Néanmoins, la question de savoir quelle forme d'hybridité est susceptible de modifier un tant soit peu les rapports de pouvoirs reste entiers.

Surtout, force est de constater que les inégalités matérielles qui étaient au cœur des revendications tiers-mondistes restent encore peu intégrées. Les trois derniers articles de ce numéro tendent pourtant à démontrer que les enjeux soulevés par les analyses tiers-mondistes sont toujours d'une actualité criante. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la faiblesse du mouvement syndical, l'influence toujours grandissante des multinationales, au sein même des universités, tous ces enjeux liés à l'économie politique et qui constituent, clairement, des priorités des classes dirigeantes, semblent marginalisés au profit d'une dénonciation du « discours colonial » et d'un encouragement aux « formes de multiculturalité ». Aussi, et plus globalement, c'est la question même du « travail » et de ses divisions internationales, mais aussi locales, qui nous apparaît délaissée et ce délaissement pourrait bien faire le jeu des dominants au détriment de tout-e-s les *subaltern*<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Bancel, *supra* note 1.

<sup>28</sup> Amselle, *supra* note 18.

<sup>29</sup> Jean-Pierre Garnier, « De la solubilité des classes sociales à travers le prisme post-colonial made in USA » (2011) 182:4 *L'Homme et la société* 235.